



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi 30 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	24 Novembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	28
<i>Nombre de pouvoir</i>	9
<i>Nombre de votants</i>	37
<i>Suffrage exprimé</i>	37

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL - Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Matie Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Ridwane ISSA représenté par Anne CHANE KAYE BONE
Patrice BOULEVART représenté par Jean Louis VITAL
Fara ARMOUGOM représentée par Augustin CAZAL
Patrice ELLAMA représenté par Jean François CATAN
Christelle HOAREAU représentée par Bruno ROBERT
Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA
Angélique PEDRE représentée par Sylvie PAYET
Philippe LE CONSTANT représenté par Jean Luc JULIE
Valérie DIJOUX représentée par Patrick DALLEAU

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20221130-DEL104112022-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2022

ETAIENT ABSENTS :

Alicia HAYANO - Hans DIJOUX

RETARD :



Arrivée de Mme Odile DAMOUR à 18 h 55 au rapport N° 103 – 11 - 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Marie Michèle MARIAYE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (28 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 28 sur 39

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet CIREST
 RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur le rapport du Maire



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,
- VU** l'avis Favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines,

APRES AVOIR DELIBERE APPROUVE A L'UNANIMITE

Nombre de votant : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Article 1 Le rapport d'activité 2021 et le compte administratif 2021 de la CIREST

Article 2 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet CIREST
 RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CIREST doit établir chaque année un rapport annuel accompagné du compte administratif qui est communiqué à l'organe délibérant de la Collectivité.

En conséquence, je vous présente en annexe les rapports suivants :

- Le rapport d'activité 2021 ;
- Le compte administratif 2021 – Budget Principal
- Le compte administratif 2021 du budget annexe eau potable en régie
- Le compte administratif 2021 du budget annexe eau potable en gestion déléguée
- Le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif en régie
- Le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif en gestion déléguée
- Le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement non collectif en régie
- Le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZA Paniandy
- Le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZI3 Bras Fusil – Pôle Bois
- Le compte administratif 2021 du budget annexe « Photovoltaïque »

Je vous prie d'en délibérer.
Le Maire